



Brécey Autrement – Association

16/05/2000 SP Avranches,

J.O 3/06/2000

BRECEY, le 4 novembre 2001

Objet : nomination du Principal du Collège
de BRECEY pour la prochaine rentrée :
problème délicat.

Monsieur l'Inspecteur,

L'article de presse joint confirme ce qu'une circulaire de campagne électorale laissait déjà entendre : le principal actuel du collège de Brécey qui libère son poste en septembre prochain tente d'organiser lui-même sa propre succession en soutenant la candidature d'Alain Gauthier, actuellement principal de Collège à Vire.

Nous ne comprenons que trop bien les raisons qui conduisent le « futur ancien » principal mais toujours Maire, Président de la Communauté de Communes, Conseiller général à tenter de mettre en place les moyens de maintenir le collège sous son contrôle : la direction du Collège, est, à Brécey, un enjeu politique, la campagne électorale pour les municipales a clairement mis en évidence que le Collège y constituait la clé de voûte d'un système de pouvoir ultra-personnalisé.

Il s'agit là d'une dérive très grave, elle ne pourrait être que PERENNISEE pis même spectaculairement RECONNUE et OFFICIELLEMENT JUSTIFIEE si les autorités de l'Education nationale donnaient une suite favorable à la candidature

d'Alain Gauthier au poste de principal du collège de Brécey.

En effet, la dépendance de M. Gauthier et de sa famille à l'égard des autorités locales et d'intérêts privés est avérée et notoire. Elle est même juridiquement établie. Il est en effet de notoriété publique qu'il est titulaire d'un contrat de travail à Brécey, en tant que Directeur technique des stages sportifs (Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire à ce propos, sur le respect de l'Article 25 du Statut général de la Fonction Publique qui INTERDIT LE CUMUL d'une fonction publique et d'une activité PRIVEE et LUCRATIVE), comme il est public que son épouse est employée et occupe un bureau dans l'immeuble de la Communauté de Communes.

L'exercice à Brécey par Monsieur A. Gauthier de la fonction de principal du Collège ne saurait être :

- ni indépendant : il est déjà à Brécey subordonné à des employeurs locaux et à des intérêts privés ;

- ni serein : il a été à Brécey (voir document joint) partie prenante dans un combat électoral très disputé qui a laissé des traces profondes. La NECESSAIRE IMPARTIALITE, comme l'écoute bienveillante de TOUS les acteurs de la Communauté éducative, ne saurait, vu les circonstances, être garanties. Un principal doit être DISPONIBLE pour TOUS LES ELEVES, et leurs parents, et pas seulement pour les élèves des sections particulières ou Internes.

Nous espérons que ces informations conduiront les autorités de l'Education nationale à nommer comme principal à Brécey une personnalité

absolument indépendante, motivée exclusivement par le bon fonctionnement du collège en tant que communauté éducative, et pour CHACUN DE SES ELEVES, et capable de résister aux très fortes pressions exercées pour maintenir le collège dans le giron du pouvoir local actuel et au centre du réseau d'intérêts qu'il génère actuellement.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur, à nos sentiments de haute considération.


Bocage Avenir
Jes Haucel

Copie pour information est adressée à Monsieur le Recteur, M. le Préfet, M. le Directeur des Collèges, M. l'Inspecteur Général de la Vie Scolaire.